

Séance du 17 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUCLOS James, Maire, suivant convocation du 11/01/2024.

Étaient présents : Mrs DUCLOS, LEMERCIER, PEPIN, CHEVAUX LEMIESZ

Mmes MESTRE, TIHY, VITTECOQ-WOLFF.

formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Absent : Mme MAUGER, M. PREVOST

M. PEPIN Dominique est élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques sont à apporter au PV du conseil municipal du 15 novembre 2023.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération travaux SIEGE ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public de la commune. La participation financière de la commune s'élève à 6667 €. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil pour ces travaux.

Approbation des travaux à l'unanimité. Le montant de la participation financière sera inscrit au BP 2024 en section investissement.

Délibération fongibilité des crédits M57

Rappel : La mise en place du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 permet à monsieur le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe (avec un maximum de 7.5 %), les taux choisis pouvant être différents selon les sections.

Il est demandé au conseil d'approuver la fongibilité des crédits au taux de 7.5 % en fonctionnement et en investissement jusqu'à 2026.

Approbation à l'unanimité.

Délibération autorisation engagement 25 % des dépenses en investissement

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'en attendant de voter le budget primitif 2024 et pour permettre de continuer à payer les factures d'investissement, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget primitif 2023 soit :

Chapitre	Budget Primitif 2020	Quart de la dépense
21	85 503 €	21 375,75 €

La délibération est acceptée à l'unanimité

Délibération entretien des espaces verts de la commune 2024

Monsieur le Maire présente le devis pour l'entretien des espaces verts de la commune pour 2024 par la SARL ESPACE VERT GUERNON. Les tarifs ont évolué de l'ordre de 3 à 4 % par rapport à 2023 et restent très raisonnables. Approbation du devis à l'unanimité.

Délibération approbation du devis pour l'arrachage de la haie derrière la mairie

Le jeu installé derrière la mairie en novembre dernier a été contrôlé et a reçu un avis conforme cependant celui-ci ne peut pas être ouvert au public en raison de sa proximité avec la haie qui borde la mairie. En effet, des baies toxiques poussent dans cette haie et représentent un danger d'intoxication pour les enfants. Il est donc demandé d'arracher la haie pour pouvoir ouvrir l'espace jeux. Deux entreprises ont été sollicitées pour des devis concernant l'arrachage de la haie et la plantation d'une nouvelle.

La SARL ESPACE VERT GUERNON répond tout à fait à la demande, pour un montant de 1215 € HT soit 1458 € TTC.

Acceptation à l'unanimité du devis de la SARL ESPACE VERT GUERNON

Délibération approbation du devis pour la coupe de la haie de la maison communale sise au 7 rue des buissons

Un voisin du pavillon communal sis au 7 rue des buissons a formulé une demande auprès de la mairie afin que la haie du pavillon soit taillée. Effectivement, celle-ci n'avait pas été faite depuis de nombreuses années. La SARL ESPACE VERT GUERNON a proposé un devis de 720 € HT soit 864 € TTC pour ces travaux.

Acceptation à l'unanimité du devis.

Délibération instaurant la prime pouvoir achat exceptionnelle pour le personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de délibération avait été lu lors du conseil municipal du 15 novembre concernant la prime pouvoir d'achat exceptionnelle au personnel. Ce projet a été proposé au comité social technique du centre de gestion le 16 janvier 2024. Le comité a donné son accord.

Cette prime peut donc être instituée aux agents qui répondent à certaines conditions fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire a rencontré le responsable de la voirie de la CCLPA. Il a été demandé de reprendre la route de la Martinière à partir de la rue du Mutré jusqu'à la traversée de voirie par un tuyau de diamètre 300 soit environ 400 mètres. Cette demande sera présentée au prochain budget voirie de la CCLPA.

Les travaux d'élaboration du PLUi continuent. Il semblerait que chaque commune disposerait d'un hectare de terrain constructible.

Les vœux et la galette sont programmés le 21 janvier 2024.

Monsieur le Maire explique qu'après Noël, toutes les décorations de Noël accrochées aux candélabres ont été débranchées.

Fin de séance.